

Image not found or type unknown



Déduction de la pension d'invalidité en cas victime d'un AVP

Par **tico**, le **19/03/2016** à **19:10**

Bonjour, victime d'un AVP, je viens de recevoir la proposition d'indemnisation de l'assurance j'ai un déficit fonctionnel permanent 25%*2000€, en petit caractère il est noté qu'il convient de déduire la pension d'invalidité, liquidée en ma faveur par la CPAM. je reçois une rente d'invalidité de 800€ par mois, si ces sommes me sont retirées qu'est ce qui va me rester ? merci pour votre réponse, cordialement. Tico.